

G7

12 Décembre 2011

MODIFICATION DES MOYENS ALLOUES AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux termes du contrat de liquidité du titre ADA confié par la société G7 à la société EXANE BNP PARIBAS, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité en date du 08 décembre 2011.

- 20 000 Euros

Il est rappelé que lors du bilan précédant arrêté au 30 juin 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 19 886 Titres ADA
- 11 449 Euros (en sicav monétaires et disponibilités)